



DELIBERATION N°2026.00134  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

Arrêtant et approuvant le Budget Annexe de l'Eau Industrielle pour l'exercice 2026 sous la nomenclature comptable M4

Date de convocation :	11 mai 2026
Date de séance :	18 mai 2026
Date d'affichage des délibérations :	19 mai 2026
Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	30
Procurations	2
Votants	32
Pour	32
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit MAI à 17 heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Gaston TONG SANG.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

PRENOM - NOM	Présent(e)	Absent(e)	Observations
Gaston TONG SANG	x		
Pai AIHO	x		
Victor ROOMATAAROA	x		
Boris ATUAHIVA	x		
Raimanutea TINORUA	x		
Nélia MAIARII	x		
Willy TEMARII	x		
Peggy VAHIMARAE	x		
Tafirai TEHIHIPO	x		
Philomène POINAS	x		
Warren TEAHURAI	x		
Miriama TUHIRO	x		
Luis TAUAROA	x		
Gwendolina LING THIEM	x		
Haamoura MARAKAI	x		
Mere REUPENA	x		
Vaite VANE	x		
Kidjohn TIORI	x		
Raurea MANUTAHU	x		
Taihou MATAIHOU		x	Procuration à Gaston TONG SANG
Marie-France TIHOPU	x		
Taiou TERAAITEPO	x		
Taniera TUUE	x		
Imelda DROLLET		x	Procuration à Marie-France TIHOPU
Mileine HURIA	x		
Anna TEMANUANUA		x	Hors territoire
Graziella POULIN	x		
Tinirau ROIHAU	x		
Marc MANATE	x		
Hihura TETUANUI	x		
Djangho CHAUVET	x		
Vaiherehia HAREA	x		
Miriama TAMA	x		

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

**30** membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que :

La commune a reçu le 16 avril 2026 une lettre d'observation de la cheffe des subdivisions administratives des IDV et ISLV en date du 16 avril 2026 sur le retrait de la délibération n°2026-00023 en date du 04 mars 2026 arrêtant et approuvant le budget annexe eau industrielle pour l'exercice 2026, sur la lettre il est stipulé que les délibérations transmises ne comportent pas la signature du secrétaire de séance, des incohérences constatées dans le report des données des CA 2025 vers les budgets 2026. Par conséquent, il est demandé de retirer ladite délibération. Il est proposé aux membres du conseil Municipal d'arrêter et d'approuver le Budget Annexe de l'Eau Industrielle de l'exercice 2026.

Lors de sa séance du 17 janvier 2026 consacrée au débat d'orientations générales, le conseil municipal définissait les orientations générales du budget 2026, et il définissait également la mise en place de ce Budget Annexe afin de connaître le coût de fonctionnement réel du service de l'Eau Industrielle.

Le Budget Annexe qui vous est présenté pour 2026 est ainsi équilibré en recettes et en dépenses à 38 568 646 Fcfp dont :

- 17 500 033 Fcfp, soit 45% pour la section de Fonctionnement ;
- 21 068 613 Fcfp, soit 55% pour la section d'Investissement ;

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### RECETTES :

Les recettes de fonctionnement en 2026 devraient s'élever à 17 500 033 Fcfp dont :

002	Résultat fonctionnement (réel)	10 848 063
75	Autres produits de gestion courante	1 900 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 751 970
TOTAL RECETTES REELLES		12 748 063
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 751 970

##### DEPENSES :

Comme pour les recettes, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à hauteur de 17 500 033 Fcfp pour 2026 dont :

011	Charges à caractère général	1 908 821
023	Virement à la section d'investissement (ordre)	10 129 030
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 462 182
TOTAL DEPENSES REELLES		1 908 821
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		15 591 212

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### RECETTES :

Les recettes d'investissement pour 2026 devraient s'élever à 21 068 613 Fcfp et se définir comme suit :

1068	Affectation du résultat	5 477 401
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/05/2026

Application agréée E-legalite.com

021	Virement de la section de Fonctionnement	10 129 030
TOTAL RECETTES REELLES		5 477 401
TOTAL RECETTES D'ORDRE		15 591 212

**DEPENSES :**

Comme pour les recettes, les dépenses d'investissement devraient s'élever à 21 068 613 Fcfp et présenter comme suit :

001	Résultat d'investissement reporté	5 477 401
21	Immobilisations corporelles	10 839 242
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 751 970
TOTAL DEPENSES REELLES		16 316 643
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		4 751 970

**RÉSULTAT :**

La balance générale de la section d'investissement est donc équilibrée à 21 068 613Fcfp.

**CONCLUSION**

Comme annoncé lors du débat des orientations générales, il s'agit d'un nouveau Budget Annexe mis en place depuis 2011 suite à la réforme de l'instruction M14, depuis le 1er janvier 2025 la nomenclature M4 et aux recommandations de l'Etat (CTC et Subdivision ISLV) afin de mieux appréhender le coût réel de Fonctionnement de ce service de l'Eau Industrielle.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- VU la loi organique N° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU la loi N° 2007-1719 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- VU la loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie Française institué par l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 et modifié par la loi n°2007-1720 et la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 et en particulier l'article L. 2311-1 et suivants ;
- VU la délibération n°2026.00001 du 17 janvier 2026 fixant le débat sur les orientations du Budget de la commune pour 2026 ;
- VU la délibération n°2026.00023 du 04 mars 2026 Approuvant le Budget Annexe de l'Eau Industrielle de la commune pour l'exercice 2026 sous la nomenclature comptable M4 ;
- VU la lettre de la cheffe des subdivisions administratives des IDV et ISLV n°HC/146392/SAISLV/BCL/vm du 16/04/2026 ;
- VU l'avis du conseil d'exploitation du service de l'Eau industrielle en date du à 18/05/2026 ;

OUI l'exposé du Maire,

Dans sa séance du 18 mai 2026 ;

**ADOPTE**

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 30/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-987-200013795-20260518-2026\_00134-

**Article 1er :** Le Budget Annexe de l'Eau Industrielle de la commune de Bora Bora pour l'Exercice 2026 a été arrêté et approuvé comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL GLOBAL
EN RECETTES	17 500 033 F CFP	21 068 613 F CFP	38 568 646 F CFP
EN DEPENSES	17 500 033 F CFP	21 068 613 F CFP	38 568 646 F CFP

**Article 2 :** La délibération n°2026.00023 du 04 mars 2026 est abrogée ;

**Article 3 :** Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

La secrétaire de séance  
Nélia MAIARI



Monsieur le Maire  
Gaston TONG SANG

